Affiché le

ID: 069-256910183-20220225-CS\_2022\_02\_3-DE



# Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### Séance du vendredi 25 février 2022

N° CS 2022 02 3

Objet: Affectation des résultats 2021

Date de convocation : vendredi 18 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu complet : vendredi 04 mars 2022

<u>Président de séance</u> : Monsieur MILLET Pierre-Alain

## Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur LEFORT Damien, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric

### <u>Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :</u>

Monsieur MBOUNI Levana (donnant pouvoir à Madame MICHAUD Maryse), Monsieur MOULIN Guillaume (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florian), Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

### Étaient absents ou excusés :

Monsieur BON Gaël

\_\_\_\_\_

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Vu la délibération numéro 2021\_02\_2 en date du 25 février 2022 relative au vote du compte administratif de l'exercice 2021 et arrêtant les résultats de l'exercice 2021 à affecter ou reporter comme suit :

Section de fonctionnement : 273 341,68 euros Section d'investissement : 452 968,04 euros

Considérant un déficit d'investissement net de reste à réaliser de 136 386,24 euros ;

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC : 15 VOIX POUR

**DÉCIDE** 

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



• d'approuver l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 sur le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé avant affectation : 273 341,68 euros

- Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 136 955,44 euros
- Affectation au 1068 : 136 386,24 euros

Résultat d'investissement reporté : 452 968,04 euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,

CS\_2022\_02\_3 2